

L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Mai 2021

Message du maire

Le mois de mai est de retour et apporte avec lui, comme à chaque année, un regain d'énergie avec sa température de plus en plus douce.

Bien certain, pour les agriculteurs de notre communauté, le mois de mai est une période fébrile. Le renouveau de la nature est aussi la période des ensemencements, période de longues heures de travail pour préparer la saison de culture qui s'annonce à chaque année, comme une période d'espérance et de renouveau.

C'est aussi la période des cônes oranges, qui eux, annonce la période des entretiens routier. Notre municipalité n'y échappera pas cette année. Les travaux de réfection de la chaussée du rang Castor ouest et du rang St-Sauveur est de la municipalité de Fortierville sont déjà commencés. Ces travaux devraient se poursuivre tout au long du mois de mai et juin. Pour les résidents et les usagers de ce tronçon de route, les inconvénients des prochains jours seront largement compensés par l'amélioration de la chaussée et ce, pour plusieurs années.

C'est aussi la période des activités extérieures qui s'intensifient, et ce, même en cette période de pandémie. Sur ce point, il faut signaler que le Parc de l'Île est de nouveau fréquenté par plusieurs citoyens qui en profitent pour se divertir en allant tout simplement marcher ou admirer le beau paysage de ce parc qui nous a été cédé gratuitement par la famille Joly-de-Lotbinière, il y a de cela quelques années. La semaine dernière, le camping a lui aussi accueilli ses premiers visiteurs de la saison. Les personnes qui nous viennent des environs et parfois de régions un peu plus éloignées profitent elles aussi de ce beau paysage qui nous enchante par son calme et son décor si magnifique et grandiose.

Souhaitons-nous un bel été 2021 avec des activités extérieures réjouissantes et rassembleuses et que cette période de pandémie soit enfin derrière nous le plus rapidement possible, elle qui nous a causé tellement d'inconvénients et de désagréments depuis son arrivée.

Denis Richard, maire



Table des matières

Message du maire	1
Publication municipale	2-3-4-5
Autres informations	6-7-8

DATE DE TOMBÉE : 4 juin 2021

PROCHAINE PARUTION : 11 juin 2021

Veillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : mun.leclercville@videotron.ca

Municipalité de Leclercville



1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
mun.leclercville@videotron.ca
www.munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-167 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-167 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME

1. Conformément à l'arrêté ministériel 2002-074 du ministre de la Santé et des Services Sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires **par écrit** à l'adresse courriel suivante : dg@munleclercville.qc.ca ou à les déposer dans la boîte située à l'entrée du bureau municipal au 1014, rue de l'Église, au plus tard le **31 mai 2021 à 16h**.
2. Toute personne adressant une question, une observation ou un commentaire doit indiquer son nom et des coordonnées pour qu'on puisse la rejoindre au besoin (courriel, téléphone, etc.).
3. Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou en demander une copie au bureau municipal.

Le 14 mai 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet et publié dans l'Écho des Falaises le 14^e jour de mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 mai 2021.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Leclercville



1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
mun.leclercville@videotron.ca
www.munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le **Second projet de règlement 2021-164 modifiant le règlement de zonage 2019-151**.

1. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

À la suite de la consultation publique écrite tenue du 16 avril au 3 mai 2021, le conseil municipal a adopté le 10 mai 2021 le Second projet de règlement 2021-164 modifiant le règlement de zonage 2019-151.

Ce Second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande afin que l'une ou l'autre des dispositions qu'il contient soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce droit ne pourra être exercé que si la personne est une « *personne intéressée* » de la zone concernée ou si elle est une personne intéressée d'une zone contiguë à la zone concernée.

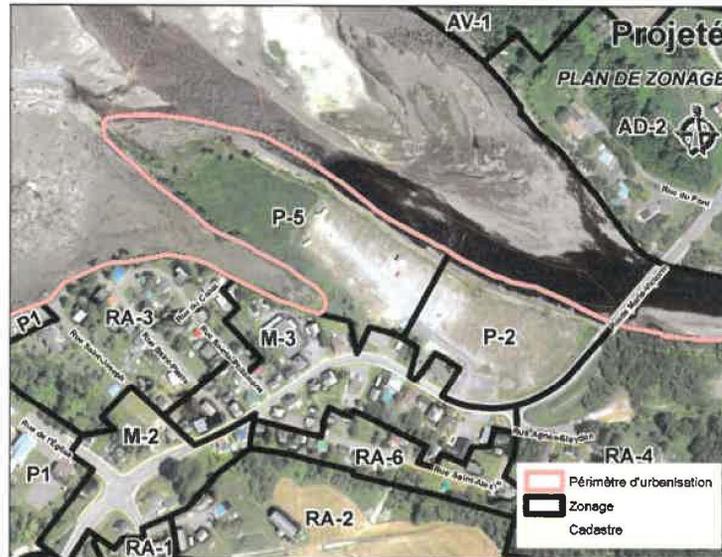
Les personnes qui désirent formuler une demande pour que soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter l'une ou l'autre des dispositions identifiées ci-après devront donc :

- indiquer la zone d'où provient la demande;
- la disposition qui fait l'objet de la demande.

2. DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE

2.1. Création des zones P-2 et P-5 à partir de la zone P-2 et usages autorisés

- **Disposition et objet** : Les articles 3 et 4 du Second projet de règlement.
Cette disposition a pour objet de séparer en deux zones distinctes la zone P-2 (Parc de l'Île) et d'y autoriser les *Usages extensifs* et *Parcs et espaces verts* dans la zone P-5 et de retirer les *Usages extensifs* dans la zone P-2. Notamment, les *Usages extensifs* autorisent le camping.
- **Zones concernées** : P-2 et P-5.
- **Origine et objectif de la demande** :
Une demande relative à cette disposition pourra provenir de l'une ou l'autre des zones identifiées au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 2019-151, et de toute zone contiguë à l'une ou l'autre de celles-ci. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée faisant l'objet de la demande et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à cette zone concernée d'où proviendra une demande valide.



3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la Municipalité, au 1014, rue de l'Église (Québec), au plus tard le 27 mai à 16h.

4. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, dans le cadre d'une modification à la réglementation d'urbanisme qui contient une disposition susceptible d'approbation référendaire :

4.1 Conditions générales à remplir à la date d'adoption du Second projet de règlement, soit le 10 mai 2021, et au moment d'exercer la demande :

- 1° être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
OU
- 2° être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé dans la zone d'où peut provenir une demande;
ET
- 3° n'être frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

4.2 Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques :

Une personne physique doit également, à la même date et au moment d'exercer ce droit, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

4.3 Condition supplémentaire, particulière aux propriétaires uniques ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise :

L'inscription à titre de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise est conditionnelle à la réception par la Municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou d'une résolution demandant cette inscription, avant ou en même temps que la demande.

4.4 Condition supplémentaire, particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes intéressées doivent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer la demande, pourvu que cette personne n'ait pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire, outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale. Cette procuration doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

4.5 Condition d'exercice, particulière aux personnes morales :

La personne morale qui est une personne intéressée signe la demande par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui, à la date de l'adoption du Second projet de règlement, soit le 10 mai 2021, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est pas ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

4.6 Inscription unique :

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, le cas échéant, la personne qui est à plusieurs titres une personne intéressée d'une zone d'où peut provenir une demande n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1° à titre de personne domiciliée;
- 2° à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4° à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- 5° à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Dans le cas où plusieurs immeubles sont visés au paragraphe 2° ou 4° ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur foncière. Dans le cas où plusieurs établissements d'entreprise sont visés au paragraphe 3° ou 5° ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur locative.

5. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du Second projet de règlements qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. CONSULTATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Le Second projet de règlement et une illustration des zones concernées et des zones contiguës à celles-ci peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 1014, rue L'Église, Leclercville (Québec), en prenant rendez-vous aux jours et heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité.

Le 14 mai 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet et publié dans l'Écho des Falaises le 14^e jour de mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 mai 2021.



Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PRINCIPALES DÉCISIONS – SÉANCE ORDINAIRE DU 10 mai 2021

(TENUE SANS PUBLIC ET À DISTANCE) (l'enregistrement audio de la séance peut être écouté via le site internet)

Autoriser les cyclistes de la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux à circuler sur le territoire de la Municipalité de Leclercville le ou vers le 20 août 2021.

Proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Accepter l'offre de services pour réaliser une planification stratégique - option 1 telle que présentée pour un montant total de 17 000 \$.

Donner un avis de motion pour l'adoption du RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (2021-165).

Nommer monsieur Charles-Étienne Beaudet, responsable du Comité Parc de l'Île et du Quai.

Nommer monsieur Édouard Paquette, responsable fonctionnel du camping du Parc de l'Île.

Adopter les règles de fonctionnement pour le camping du Parc de l'Île (tarif, nombre de nuitées, etc.)

Autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres pour le déneigement du secteur rural et de demander des offres pour trois (3) ans et cinq (5) ans.

Accepter la soumission de Les Entreprises Édouard Paquette

pour l'exécution des travaux de tonte des gazons ainsi que pour le fauchage de certaines zones.

Donner le mandat du contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection d'une partie du rang du Castor à la firme FNX-Innov pour un montant de 9 824,50 \$ plus taxes.

Déposer le rapport de la consultation publique écrite concernant le Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2019-151 afin de séparer la zone Parc de l'Île en deux zones distinctes (2021-164).

Adopter le Second Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2019-151 afin de séparer la zone Parc de l'Île en deux zones distinctes (2021-164).

Donner un avis de motion pour l'adoption du RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANSIME (2021-167).

Appuyer la MRC de Lotbinière dans sa demande officielle d'aire protégée au gouvernement du Québec et de solliciter l'appui de Madame Isabelle Lecours, députée Lotbinière-Frontenac dans cette démarche.

Autoriser la directrice générale à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire dédié au Parc de l'Île et à signer tout document requis à cet effet.

POSTE ÉDUTIANT POUR LA CDECL

JOURNALIER ET AIDE EN CONSTRUCTION

Principales tâches :

- Participer à l'entretien des bâtiments appartenant à l'organisme : travaux de peinture et réparation mineure.

Accomplir d'autres tâches connexes selon les besoins.

Exigences pour le poste

Être un(e) étudiant(e) âgé(e) entre 15 et 30 ans.

Le poste est offert à compter du 28 juin 2021 pour une période de 8 semaines à 35 heures/semaine au taux horaire de 13,50 \$.

Pour postuler, envoyez votre curriculum vitae ou une lettre d'intérêt au plus tard le 31 mai à 16h:

Madame Lucie Beaudoin, directrice générale
dg@munleclercville.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une rencontre seront contactées.

POSTES ÉTUDIANTS POUR LA MUNICIPALITÉ

AIDE-JOURNALIER AU PARC DE L'ÎLE

Principales tâches :

- Entretien du bloc sanitaire incluant la désinfection liée à la COVID;
- Entretien du terrain (tonte de la pelouse, entretien des arbustes, désherbage, etc.);
- Assister les bénévoles lors des heures de pointe de l'achalandage à la halte-camping.

Accomplir différents autres travaux selon les besoins.

Exigences pour le poste

Être un(e) étudiant(e) âgé(e) entre 15 et 30 ans.

Le poste est offert à compter du 25 juin 2021 pour une période de 8 semaines à 35 heures/semaine au taux horaire de 13,50\$. Il peut être nécessaire de travailler la fin de semaine.

TECHNICIEN(NE) DE SERVICE D'ARCHIVES

Principales tâches :

- Mise en place d'une charte de conservation des documents de la municipalité;
- Classement et élagage en collaboration avec la directrice générale et la directrice générale adjointe.).

Accomplir d'autres tâches connexes selon les besoins.

Exigences pour le poste

Être un(e) étudiant(e) âgé(e) entre 15 et 30 ans.

Le poste est offert à compter du 7 juin 2021 pour une période de 12 semaines à 32 heures/semaine au taux horaire de 16 \$.

Pour postuler, envoyez votre curriculum vitae ou une lettre d'intérêt au plus tard le 31 mai à 16h:

Madame Lucie Beaudoin, directrice générale
dg@munleclercville.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une rencontre seront contactées.

Information municipales

RAPPEL – ANIMAUX DE FERME SECTEUR URBAIN

Nous vous rappelons que selon l'article 8.6.1 du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), il est interdit de garder dans ou sur un immeuble tout animal de ferme (incluant les poules), dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité.

TRAVAUX RANG DU CASTOR

Nous aimerions aviser la population du rang du Castor que des travaux de réfection débuteront en mai pour une période de six semaines. Prenez note que seulement la circulation locale sera admise.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, le Service des travaux publics procédera au rinçage du réseau d'aqueduc :

Du lundi 17 mai au vendredi 21 mai 2021

De 8 h à 17 h

Lors de cette opération, il se peut que l'eau soit légèrement brouillée durant cette période, mais tout rentrera dans l'ordre par la suite.

Vous n'avez pas à faire bouillir votre eau de consommation.

Le Service des travaux publics vous remercie de votre collaboration.

COLLECTE DE PNEUS USÉS

Une collecte de pneus usés est prévue le **jeudi 10 JUIN 2021**.

IMPORTANT: LES PNEUS DOIVENT ÊTRE DÉJANTÉS

Les pneus usés (auto, camion avec une jante d'un minimum de 12 pouces et qui n'excède pas 24,5 pouces) devront être déposés en bordure de la rue et ils seront ramassés par l'employé municipal.

Nous vous demandons de placer ces objets séparément des autres déchets volumineux.

fadoq

Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville

Selon les circonstances actuelles : l'assemblée générale remise à l'automne.

Carte de membre au coût de \$ 25.00 /année en tout temps.

Pour info. Emilie Lemay 819-292-2526

Merci de remettre votre calendrier : Défi chaque minute compte au bureau municipal.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX (ENCOMBRANTS)

Il y aura enlèvement des **DÉCHETS VOLUMINEUX (encombrants)**, dans les limites de notre municipalité :

VENDREDI LE 11 JUIN 2021

L'enlèvement des déchets volumineux s'effectue en principe, la même journée que la collecte régulière. Il est **important** que les **déchets volumineux soient déposés la veille**, au sol et non dans une remorque, le plus près possible de la rue, **séparément des autres déchets**.

Les matières résiduelles **d'origine domestique seront recueillies**, telles que : **meubles, évier, bain, cuisinière, laveuse, sècheuse, téléviseur, tapis et couvre-plancher (roulés), appareil de chauffage, réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)**

à L'EXCLUSION des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation [ex : fenêtres, portes, armoires], clôtures, bois, souches d'arbre ainsi que tout liquide [ex : peinture, gaz et autre].

Conformément à la loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. **Il serait donc important d'interdire aux gens de ramasser ce qui les intéresse, laissant ainsi l'endroit en désordre.**

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION (ex : fenêtres, portes, bardeaux d'asphaltes, etc.), LES ORDINATEURS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES devront être acheminés au **site d'enfouissement de Saint-Flavien**.

Site d'enfouissement et Écocentre de la MRC de Lotbinière

1450, rang Pointe-du-Jour, St-Flavien.

Horaire du 15 mars au 14 décembre :

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30.

Samedi de 9 h 00 à 16 h 00 (Premier samedi de mai au dernier samedi d'octobre).

Matières acceptées :

Huiles de cuissons

Bois et branches (sauf bois traité)

Piles usagées

Plastique et carton

Bonbonnes de propane

Peinture et teinture résidentiel

Lampes fluocompactes et tubes fluorescents

Encombrants métalliques ou en bois (électroménagés ou meubles entièrement en bois)

Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)

Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)

Résidus domestiques dangereux (huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés

Écocentre à Deschailons-sur-Saint-Laurent

1995, route Marie-Victorin, Deschailons

Horaire du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Matières acceptées :

Bois et branches (sauf bois traité)

Piles usagées

Peinture et teinture résidentielle

Lampes fluocompactes

Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers ou meubles entièrement en bois)

Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)

Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)

Résidus domestiques dangereux (huile à moteur, anti-gel, aérosols, filtres à l'huile, huile végétale liquide, colle, solvant, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés

Sondage Mada Famille

Vous avez été nombreux à répondre à notre sondage et nous vous en remercions. Voici le nom des deux gagnantes pour les prix de participation, il s'agit de Marie-Andrée Leclerc et de Johanne Lemay.

Nos participantes se méritent un certificat cadeau de 50\$ au Restaurant le Sainte-Émmélie.

Félicitations à vous deux!

Bénévoles recherchés

Jumelage interculturel dans Lotbinière



Choisir de faire un jumelage, c'est :

- Inclure les personnes immigrantes dans notre région
- S'engager en famille ou individuellement
- Partager la culture québécoise
- Aider dans la pratique de la langue française
- Apprendre à connaître d'autres cultures
- Participer à son rythme et selon ses intérêts



Communiquer avec nous !



418 888-8855, poste 239



[facebook.com/william.mcnicollconseiller/](https://www.facebook.com/william.mcnicollconseiller/)



wmcnicoll@carrefouremploilotbiniere.com

Avec la participation financière de :

Québec

CARREFOUR
EMPLOI · LOTBINIÈRE



Assistance téléphonique du recensement

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question et avez besoin d'aide pour remplir votre questionnaire du recensement, veuillez communiquer avec l'Assistance téléphonique du recensement pour parler à un téléphoniste du recensement.

Heures de service

(à compter du 3 mai 2021)

Du lundi au vendredi,

de 6 h 30 à 23 h (heure de l'Est)

Samedi et dimanche, de 7 h à 19 h 30

(heure de l'Est)

Recensement de la population

Numéro sans frais : 1-855-340-2021

Recensement de l'agriculture

Numéro sans frais : 1-855-859-6273

POSEZ UN GESTE CONCRET

POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER



**12 juin
2021**

**Relais pour la vie
de Lotbinière**
Virtuelle

Joignez-vous à votre communauté

Participants d'espoir : 418-558-2690

Équipes : 418-572-7675



Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél. : 819 292-2331
Télécopieur : 819 599-0550
mun.leclercville@videotron.ca

Membres du conseil

Denis Richard Maire
Charles-Étienne Beaudet Conseiller #1
Poste vacant Conseiller #2
Sophie Bédard Conseillère #3
Bruno Desrochers Conseiller #4
Pierre-Yves Lemay Conseiller #5
Denis Auger Conseiller #6 et maire suppléant

Renseignements généraux

Directrice générale : Lucie Beaudoin

Directrice générale adjointe : Sylvie Lemay

Travaux publics :

Les Entreprises Édouard Paquette(418) 971-0055

Permis et location de salles :

Sylvie Lemay(819) 292-2331

Préposé à l'entretien :

Nicole Beaudet(819) 292-2331

Location Chalet des loisirs :

Sylvie Lemay(819) 292-2331

Fabrique:

Rachel Héroux(819) 292-2769



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00